

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2019**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19h10

PRESENTS : Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Denise HECHT, Denis HUTTENSCHMITT, Roger OBERMEYER, Jérôme SITTER, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : Emmanuel GERRER

ABSENTS NON-EXCUSES : Néant

ONT DONNE PROCURATION :

Patrick MULLER qui a donné procuration à Christèle WILLER

Claudine MUNCH qui a donné procuration à Bernard BOEGLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Jonathan WILLER secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 2018**
2. **APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU P.L.U**
3. **O.N.F : PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE 2019**
4. **APPLICATION DU REGIME FORESTIER**
5. **NOUVEAU CONTRAT S.P.A**
6. **LOCATION SALLE POLYVALENTE**
7. **PROJET D' EXTENSION DE L' ECOLE**
8. **NUMEROTATION DE PROPRIETE**
9. **TRAVAUX**
10. **RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**
11. **RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES**
12. **DIVERS**

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17.12.2018

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2018 et le signe séance tenante.

2. APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

R. OBERMEYER informe que cette modification du PLU propose une réécriture de certaines dispositions du règlement, pour une bonne utilisation des terrains urbanisés ou voués à l'urbanisation et aussi pour en faciliter la lecture. Elle agit à la marge sur des règles de prospect et d'aspect, et harmonise les rédactions entre les différentes zones urbaines et d'urbanisation future, tout en conservant les différences de fond de chaque zone, pour l'implantation des constructions et pour la densité bâtie sur chaque unité foncière.

Le dossier de modification met à jour la liste des emplacements réservés et s'enrichit également d'une annexe relative à l'isolation thermique des bâtiments.

L'enquête publique sur le projet de modification du PLU a été organisée en mairie du 8 novembre au 10 décembre 2018. Deux personnes sont venues aux permanences du commissaire enquêteur et plusieurs observations ont été émises par le public.

La Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin et le Conseil Départemental du Haut-Rhin ont émis des courriers relatifs à cette enquête publique, mais seule la Direction Départementale des Territoires exprime des remarques concernant la suppression du retrait maximal des constructions et la suppression de l'emplacement réservé N°3.

Le Commissaire Enquêteur désigné dans le cadre de l'enquête publique a fait parvenir à la commune son rapport et ses conclusions motivées.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable avec deux recommandations et deux réserves.

Recommandations : garder en mémoire les points qui ne concernent pas cette modification du PLU mais qui peuvent faire l'objet d'une évolution ultérieure du PLU :

- la réglementation des remblais,
- la remise à plat des besoins fonciers pour les emplacements réservés dans le village.

Réserves : compléter le dossier sur les deux points suivants :

- Attribuer aux zones urbaines dans leur globalité la vocation de « favoriser et encadrer l'évolution de l'existant », puisque c'est bien la vocation première du PLU et de cette modification,
- Renommer les CARPORTS, dans la liste des éléments annexes admis dans le règlement.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public en mairie et à la préfecture durant un an.

Il est proposé d'approuver la modification n°1 du PLU de Buschwiller en apportant les compléments rédactionnels et justificatifs au dossier d'enquête comme suit :

Sur proposition de la municipalité, le Conseil Municipal :

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 9 mars 2015 ;

Vu l'arrêté municipal du 11 octobre 2018 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire rendant compte au Conseil Municipal des résultats de l'enquête publique ;

Considérant les observations formulées par les personnes publiques associées, ainsi que le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sur le projet de modification du PLU ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les avis du commissaire enquêteur et de lever les réserves qu'il émet,

- en ajoutant le terme « carport » dans la liste des annexes admises sous conditions au règlement UA dans la marge de recul,
- en complétant la vocation des zones urbaines pour rappeler qu'il s'agit « de favoriser et d'encadrer l'évolution de l'existant »,
- en précisant dans le chapitre des clôtures que les haies ne sont pas des clôtures (remarque du commissaire enquêteur).

Mme le Maire rajoute en complément d'information qu'à la suite des commentaires émis par les représentants du Crédit Mutuel sur le maintien de l'emplacement réservé n°6, nous allons rédiger une lettre en réponse au courrier du Crédit Mutuel datée de novembre 2017 rappelant leur décision de ne pas poursuivre leur projet d'aménagement mais d'effectuer des travaux de mise aux normes. Bien qu'ils occupent déjà quatre places de parking publiques, nous restons ouverts à la discussion pour tout projet. Selon le projet que le Crédit Mutuel déposera éventuellement le moment venu, il conviendra d'effectuer soit une modification, soit une révision du PLU.

J.SITTER demande quand ces modifications seront applicables ? R.OBERMEYER répond qu'il y a encore un délai d'un mois à respecter une fois la délibération signée et transmise au Préfet du Haut-Rhin.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'elle est annexée à la présente, conformément à l'article L. 153-21 du Code de l'Urbanisme.

Après en avoir délibéré, R. OBERMEYER précise que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département ;

Que conformément à l'article L. 153-22 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de Buschwiller aux jours et heures habituels d'ouverture ;

Que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées ;

Que la présente délibération sera transmise accompagnée du dossier de modification au Préfet du Haut-Rhin, représentant de l'État.

3. O.N.F – PROGRAMME DE TRAVAUX PATRIMONIAUX 2019

D.ALLEMANN indique que l'Office National des Forêts (O.N.F.) établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier un état d'assiette des coupes, élaboré en application de l'aménagement forestier, qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage à savoir à compter de 2019.

Le programme présenté par l'O.N.F. est le suivant :

- Dépenses d'entretien parcellaire : 1.330,00 € HT
- Dépenses d'entretien sylvicoles : 1.140,00 € HT

Soit un total de travaux d'exploitation de 2.470,00 € HT

Il convient d'approuver ces travaux, de voter les crédits correspondant à ces programmes et de donner délégation à Mme le Maire pour les signer et approuver, par la voie de convention ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve ces travaux, vote les crédits correspondant à ces programmes et de donne délégation à Mme le Maire pour les signer et approuver, par la voie de convention ou de devis, leur réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.

4. APPLICATION DU REGIME FORESTIER

D.ALLEMANN indique que l'une de nos parcelles, cadastrée section 5 parcelle 50 d'une contenance de 1.643m², située en limite du banc communal entre la Suisse et Hagenthal-Le-Bas est actuellement classée comme « Prés & Prairies ». Cependant cette parcelle est en réalité un espace boisé. Fiscalement nous ne sommes donc pas imposés comme nous devrions l'être. Il convient donc de procéder à une demande d'application du régime forestier par le biais de l'O.N.F auprès des services de la Préfecture afin de modifier la classification de cette parcelle.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve le projet tel qu'il est présenté, décide de proposer à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin l'application du régime forestier à la parcelle cadastrée section 05 – parcelle 50 d'une superficie de 1.643 m², charge l'O.N.F de déposer une demande auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier et donne délégation à Mme le Maire pour les signer et approuver tous documents et actes relatifs à ce projet.

5. NOUVEAU CONTRAT S.P.A

Mme le Maire informe l'assemblée que depuis de nombreuses années, la Commune a signé avec la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) de Mulhouse un contrat de prestations de services et missions de service public et fourrière pour la capture, le ramassage et le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale.

Ce contrat permet de placer les chiens et chats trouvés errants ou en divagation, capturés à Buschwiller, auprès de la fourrière de la S.P.A. de Mulhouse.

Elle précise toutefois que le coût par année est de 763,00€. Mme le Maire demande l'autorisation de signer ce contrat et tous les documents et actes y afférents.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la signature du contrat **de prestations de services et missions de service public et fourrière pour la capture, le ramassage et le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) de Mulhouse pour la période de 2019 à 2021.**

6. LOCATION SALLE POLYVALENTE

D. HECHT propose d'établir une délibération générale afin d'accorder la location gratuite du bar et uniquement du bar, de la salle polyvalente pour des réunions électorales durant les périodes électorales officielles.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la location gratuite du bar de la salle polyvalente pour des réunions électorales durant les périodes électorales officielles.

7. PROJET D'EXTENSION DE L'ECOLE

Lors du conseil municipal du 1er octobre 2018, Mme le Maire a exposé le besoin à venir d'une future extension pour notre école et a demandé l'autorisation d'utiliser son droit de préemption le moment venu. Suite à cela, une demande de projet a été faite auprès de l'ADAUHR. Mme le Maire présente aux membres le projet exposé par l'ADAUHR. En effet, le projet à vocation d'intérêt général, se situerait sur les parcelles 91 & 93 de la section 03 d'une superficie totale de 1302m², à proximité de l'école actuelle afin de faciliter les échanges avec le bâtiment principal déjà existant. Comme présenté sur le plan, nous pouvons voir le nouveau bâtiment abritant l'école maternelle ainsi qu'un espace récréatif entourant ce dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte sur le principe le projet présenté par l'ADAUHR et autorise Mme le Maire à utiliser son droit de préemption le moment venu dans le cadre de l'extension de l'école pour signer tous documents ou actes afférent à cette affaire.

8. NUMEROTATION DE PROPRIETE

R.OBERMEYER indique aux conseillers qu'il convient de délibérer sur l'attribution d'un numéro à la propriété désignée ci-dessous, en fonction des constructions existantes et futures. Il précise que les services cadastraux ont émis un avis favorable.

Propriétaire : M. GROELL Charles & Mme MANG Géraldine
N° attribué : N°48, rue des Vosges - 68220 BUSCHWILLER
Propriété : Section n°10- Parcelles n°145, 148 & 151

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le numéro de propriété susvisé.

9. TRAVAUX

9.1 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC SAINT-LOUIS AGGLOMERATION POUR DES PRESTATIONS DE BALAYGE DE VOIRIE

SAINT LOUIS Agglomération assure la prise en charge du balayage des voiries situées en agglomération de 30 de ses communes membres conformément à une délibération en ce sens relative aux compétences optionnelles en date du 19/12/2018.

Cette compétence ne concerne pas la commune de Buschwiller. La commune a cependant sollicité SAINT-LOUIS Agglomération afin d'intégrer le marché devant être lancé par l'EPCI en vue de la réalisation de cette prestation et ce dans un souci de rationalisation, d'efficacité et de sécurité juridique.

Mme le Maire informe qu'à ce jour la commune loue les services d'une balayeuse privée pour effectuer quatre passages par an dans la commune à hauteur de 750,00€ par passage. Par le biais de ce groupement de commande, la commune profiterait de ce service à un prix plus avantageux. L'offre comprend un forfait de six passages par année.

SAINT-LOUIS Agglomération a accepté ce principe et a ainsi proposé de mettre en place, avec la commune, un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

SAINT-LOUIS Agglomération, coordonnateur du groupement de commandes organisera l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, en se chargeant de la passation du marché, de sa signature et de sa notification à l'entreprise retenue, et ce conformément aux règles applicables aux marchés publics.

Chaque membre du groupement de commandes s'assurera quant à lui de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans le projet de convention constitutive du groupement jointe à la présente délibération.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes sera celle de SAINT-LOUIS Agglomération, coordonnateur du groupement.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de la mise en place d'un groupement de commandes entre SAINT-LOUIS Agglomération et la commune de Buschwiller pour les prestations de balayage de voiries,
- d'accepter la désignation de SAINT-LOUIS Agglomération comme coordonnateur du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision et afférent au marché à lancer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer tous documents dans le cadre de la participation de la commune au groupement de commande d'une balayeuse de voirie.

10. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

10.1 COMMISSION URBANISME

✓ **Permis de construire refusé :**

JEHLY Richard - Réhabilitation d'une remise en garage - 2, rue St-Martin

✓ **Déclarations préalables acceptées :**

SCI BAERENLAND - Changement de volets - 2a, rue des Vergers

BECK Serge - Nouvel escalier - 5, rue de Wentzwiller

KULL Albrecht - Piscine - 6, rue du Printemps

WENTZINGER Stéphane - Panneaux photovoltaïques - 1, rue du Raisin

BOEGLIN Bernard - Ravalement de façade - 26, rue de Hésingue

✓ **Certificats d'urbanisme acceptés :**

Me LANG - 16, rue des Cerisiers

Me LANG - Rue de Hésingue

Me TRESCH-THUET - 7, rue du Golf

Me LANG - 12, rue de Wentzwiller

Me GREWIS - 1a, rue de Hésingue

Me GREWIS - Rue de Hésingue

10.2 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / CULTURE – RAPPORTEUR D.HECHT

Denise HECHT a assisté à l'assemblée générale des arboriculteurs; cela a été une réunion simple et conviviale. L'association fait face aux mêmes problèmes que la plupart des associations: les membres avancent en âge, il y a peu d'intéressés à prendre la relève et ce sont toujours les mêmes qui s'investissent. La subvention de la commune est d'autant plus bienvenue que celle de la fédération fond comme neige au soleil.

✓ Expo peinture: 28 artistes se sont inscrits pour notre exposition qui se tiendra les 16 et 17 mars prochains, avec vernissage le vendredi 15 au soir. Participation des membres du conseil municipal selon planning. La réunion de préparation avec les artistes a eu lieu le 20 février en mairie.

10.3 C.C.A.S - RAPPORTEUR D.HECHT

✓ La 1^e réunion de l'année s'est tenue le 14 janvier 2019. La réunion budgétaire aura lieu le 18 mars prochain. La fête combinée des bébés, du lâcher de ballons et des fenêtres de l'Avent 2018 a eu lieu le 2 février. Nous avons accueilli 6 des 8 bébés nés en 2018, 39 des 53 participants aux fenêtres de l'Avent et 2 des 4 gagnants du lâcher de ballons. Les demandes d'offre pour l'excursion des seniors le 12 septembre prochain ont été adressées au voyageur. L'opération "tulipes à cœur" aura lieu ce week end, les 1^{er} et 2 mars. Il a été décidé de remplacer la soirée récréative des jeunes (8 à 13 ans) par une après-midi récréative pour les jeunes de 7 à 11 ans. Nous avons cette année-ci 17 grands anniversaires (7 80^e, 4 85^e et 7 au-dessus de 90), 2 noces d'or et 3 noces de diamant.

10.4 COMMISSION COMMUNICATION - RAPPORTEUR D.HECHT

✓ D. HECHT indique que le bulletin municipal a été distribué à la mi-janvier. Des textes et photos sont sporadiquement remis par l'une ou l'autre des associations, mais cela demeure des exceptions.

10.5 COMMISSION BÂTIMENTS – RAPPORTEUR B. BOEGLIN

L'installation des BSO à l'école maternelle a été réalisée. Il est rappelé qu'il est interdit de jouer au ballon dans la cour de l'école. De plus, les enfants présents dans la cour de l'école doivent toujours être sous la surveillance d'un adulte.

- ✓ L'aire de jeu de la cour de l'école va être réparée prochainement, le devis est en cours de traitement.

11. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

D.HECHT - ETB: le 24.1.2019 une délégation du conseil consultatif de l'Eurodistrict trinational de Bâle s'est rendue chez Novartis, suite à l'annonce dans la presse d'une suppression massive d'emplois. L'industrie chimique et pharmaceutique bâloise est l'un des sinon l'employeur principal du secteur frontalier; de telles opérations peuvent avoir des conséquences douloureuses pour notre région. Les principales questions posées à Novartis ont été: quel est l'avenir de l'industrie pharmaceutique en Suisse? Novartis a annoncé une suppression massive d'emplois: s'agit-il d'une réduction générale des activités ou d'une restructuration?, que peuvent éventuellement faire les acteurs politiques pour garder cette industrie ou même la renforcer?

Les réponses ont été les suivantes: Novartis Bâle emploie 13'000 personnes provenant d'environ 100 nations différentes, dont 18 % de français et 15 % d'allemands. Les emplois indirects générés, par ex. vente et prestations de service, se chiffrent à 54'000 dans la région, sur le plan mondial 126'000.

Novartis se trouve dans une phase de transformation; son but est de garder en Suisse son centre de recherche, la recherche étant son cœur de métier, avec focus sur l'oncologie. Schweizerhalle et Stein restent des centres importants, mais la production de masse va être radicalement réduite. La restructuration s'étale sur 4 ans, avec un plan social élaboré pour éviter le recours au chômage: retraite anticipée à partir de 58 ans, contribution financière de transition à partir de 55 ans, accompagnement personnalisé à partir de 50 ans. Il faut dire que depuis 2015 les effectifs ont été énormément gonflés et qu'une correction est nécessaire, sans pour autant redescendre au niveau de 2015. Avec la transformation, des emplois vont à nouveau être créés à long terme, ouverts à des spécialistes, principalement de la thérapie génique, comme par ex. le Kymriah, utilisé pour le traitement de la leucémie avec des cellules du patient génétiquement modifiées.

R.OBERMEYER – Réunion S.I.C.E.S : la D.R.E.A.L et la l'Agence de l'Eau ont contesté le rapport pour la création d'un E.P.A.G.E. Afin de simplifier la situation il faudra, avant la fin 2019, voter la création d'un syndicat mixte. Le tarif ne sera pas impacté.

Mme le Maire – S.L.A : Vote du budget, validation de la prime pour les vélos électriques. En attendant que la nouvelle déchèterie de Hésingue soit opérationnelle, il a été dit que toutes les déchèteries et mini déchèteries des communes membres de la S.L.A sont ouvertes à tous les habitants de l'agglomération.

12. DIVERS

Mme le Maire rappelle les prochaines dates de réunions :

- ✓ 06 mars à 18h00 : Débat d'orientation budgétaire
- ✓ 07 mars à 18h00 : CAO Appel d'offre lampadaires LED
- ✓ 18 mars à 19h15 : Réunion CCAS
- ✓ 25 mars à 19h00 : Commissions réunies
- ✓ 03 avril à 18h00 : Conseil Municipal budgétaire
- ✓ 06 avril à 18h00 : Sortie BUFO de nuit (sur inscription)
- ✓ 13 avril à 14h00 : Après-midi récréative des jeunes

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 25.02.2019
--

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 2018
2. APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU P.L.U
3. O.N.F : PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE 2019
4. APPLICATION DU REGIME FORESTIER
5. NOUVEAU CONTRAT S.P.A
6. LOCATION SALLE POLYVALENTE
7. PROJET D' EXTENSION DE L' ECOLE
8. NUMEROTATION DE PROPRIETE
9. TRAVAUX
10. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
11. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
12. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
HECHT DENISE	2 ^{ème} Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 ^{ème} Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 ^{ème} Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller	Excusé	
MULLER PATRICK	Conseiller		WILLER CHRISTELE
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		BOEGLIN BERNARD
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		